

CAHIERS DES CHARGES

ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DE L'ESPACE PARTAGE SOUS SHAREPOINT DU RESEAU REGIONAL DES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES ANIME PAR L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE ET L'ENVIRONNEMENT EN PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR ET FORMATION A LA MAINTENANCE DE CET ESPACE

1 février 2022

Date limite de réception des offres : 7 mars 2022 à 12h

ARBE

22 rue Sainte-Barbe • CS 80573 13205 MARSEILLE cedex 01 04.42.90.90.90 • arbe-regionsud.org SIRET 251 301 099 00049 • APE 8411Z





SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	2
2.	CONTENU DE LA PRESTATION	3
	2.1 Objet	3
	2.2 Contenu	4
	2.3 Les objectifs et attentes	4
	2.3.a Un espace de stockage	4
	2.3.b Des espaces de co-construction	5
	2.3.c Une page d'accueil intuitive	5
	2.3.d Des modalités d'authentification et un accès facilité	5
	2.3.e Les objectifs et attentes en termes d'administration	5
	2.3.f L'affichage des données d'utilisation du site sharepoint	6
	2.3.g. L'apparence du site sharepoint	6
3.	METHODE ET CALENDRIER DE LA PRESTATION	6
4.	REMISE DES OFFRES ET CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE	6
	4.1 Budget de la prestation	6
	4.2 Critère de choix des offres	6
	4.3 Rénonse à la consultation	6

1. CONTEXTE

L'ARBE (nom statutaire : ARPE-ARB)

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement est un syndicat mixte créé il y a plus de 40 ans pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques et accompagner les collectivités dans leurs démarches et leurs actions de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le RRGMA

Créé en 1999, le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) réunit l'ensemble des acteurs de l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un objectif commun : la promotion et la préservation d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.

Ce réseau rassemble les organismes publics de la région qui sont engagés dans une politique active de gestion, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques : les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP), les Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques, l'Agence de l'eau RM&C, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, les six Départements, l'Office français de la biodiversité (OFB), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement

et du logement (DREAL PACA), les six Directions départementales du territoire (DDT), l'Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement (ARPE-ARB) ainsi que les acteurs du réseau associatif de pêche et de protection des milieux aquatiques (les 6 Fédérations et leur Association régionale).

Ainsi, le réseau, véritable relais entre les acteurs de terrain et les institutionnels, permet de :

- Développer une synergie entre l'ensemble des acteurs de l'eau
- Mettre en place des actions communes et fédératrices
- Valoriser et mutualiser les compétences et les savoirs dans le domaine de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques.

Ce réseau est animé par l'ARPE-ARB (2 animatrices, une assistante et une Directrice opérationnelle).

Un espace partagé pour les membres

Depuis plus de 10 ans, le RRGMA s'appuie sur un site internet qui inclut un espace partagé appelé "espace réservé" pour ses membres.

L'ARBE vient de mettre en ligne son nouveau site internet. Un des objectifs de l'ARBE est de supprimer, tout en conservant leurs fonctions, une grande partie des sites satellites. Le site internet du RRGMA est concerné par cette évolution.

La fermeture du site actuel du RRGMA implique de trouver une solution pour remplacer « l'espace réservé » actuel.

C'est dans l'optique de développer la synergie entre l'ensemble des acteurs que le développement d'un nouvel espace partagé avec l'outil sharepoint est envisagé. Nous appellerons ici cet espace partagé site sharepoint.

A ce contexte, s'ajoute une évolution des besoins dans l'utilisation des outils numériques dans l'animation de réseau et la nécessité de mise à jour de certaines fonctions de l'espace réservé actuel. D'autre part l'ARBE vient de migrer sous Microsoft 365.

D'où un besoin de construire et d'apprendre à manipuler un nouvel espace réservé sous sharepoint qui répondra aux besoins détaillés ci-dessous.

Ci-après les liens vers les sites internet de l'ARBE et du RRGMA:

https://www.arbe-regionsud.org/ http://www.rrgma-paca.org/

2. CONTENU DE LA PRESTATION

2.1 Objet

L'objet de la prestation est l'accompagnement de l'ARPE-ARB dans la création d'un site sharepoint à destination des membres du RRGMA (personnes extérieures à l'ARPE-ARB). Cette plateforme permettra de stocker des documents et de créer des espaces de travail (co-construction et partage de documents). L'outil proposé devra permettre de trouver rapidement les documents stockés, partitionner les accès d'environ 700 personnes aux différents espaces et être facilement accessible aux membres du RRGMA.

2.2 Contenu

La prestation permettra

- à l'ARPE-ARB dans le cadre de l'animation du RRGMA de prendre en main l'outil sharepoint aux regards des besoins exprimés ci-après,
- la proposition et la mise en œuvre d'une solution technique aux besoins exprimés ci-après pour créer le site sharepoint du RRGMA.

Cette prestation pourrait être présentée sous la forme de journées d'accompagnement au développement du site sharepoint du RRGMA. Trois personnes seront présentes lors de ces journées : les deux animatrices du RRGMA et l'informaticien de l'ARPE-ARB. A la fin de cet accompagnement, un site sharepoint opérationnel répondant aux besoins exprimés ci-après sera rendu par le prestataire.

Le site sharepoint devra répondre aux exigences légales (mentions légales, conditions générales d'utilisation, politique de cookies, données personnelles, RGPD ...etc.).

L'ARPE-ARB sera propriétaire de l'intégralité du site sharepoint tant au niveau du graphisme qu'au niveau des codes développés (sauf si ceux-ci sont sous licence GPL). L'agence se réserve le droit de redistribuer gratuitement ou non tout ou partie du site sharepoint sans que l'auteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité supplémentaire.

2.3 Les objectifs et attentes

Le site sharepoint proposé devra permettre une sous-partition des accès différenciés selon les membres aux documents de travail (exemple : un membre A pourra avoir accès aux espaces 3, 4 et 5 et à l'espace de stockage, et un membre B à l'espace 3 uniquement et à l'espace de stockage).

2.3.a Un espace de stockage

Cet espace répondra au besoin d'avoir une bibliothèque numérique dans laquelle est classé un ensemble de documents que nous appelons « cadres », de type : statuts, conventions, cahiers des charges…etc. Cette bibliothèque sera conçue pour répondre à un besoin des membres de mutualiser un certain nombre de documents cadres et faciliter les échanges de ces documents entre les structures membres du RRGMA.

Elle présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- le dépôt de document sera possible uniquement par les animatrices,
- un moteur de recherche ou un dispositif semblable permettant de trouver efficacement les documents recherchés,
- le téléchargement des documents en pdf sera possible pour l'ensemble des personnes ayant accès au site sharepoint,
- pour chacun des documents déposés, on pourra identifier rapidement : l'auteur, la date de réalisation, le type de document, un résumé, le titre du document,
- la bibliothèque devra pouvoir accueillir un minimum de 200 documents sous format pdf.

Cette espace proposera une page d'accueil sur lequel les animatrices pourront d'une part décrire le fonctionnement et les objectifs de la bibliothèque et d'autre part mettre en valeurs les derniers documents déposés.

2.3.b Des espaces de co-construction

Le site sharepoint permettra la création d'espaces de co-construction et de partage de documents temporaires (une ou plusieurs années selon les sujets).

Selon les droits d'accès qui leurs seront attribués, certaines personnes auront accès à certains espaces de co-construction du site sharepoint.

Ces espaces permettront notamment :

- le partage de documents en co-rédaction,
- le dépôt de documents par toutes les personnes ayant accès à cet espace dans des dossiers spécifiques,
- l'édition d'une page d'accueil sur lequel les animatrices pourront d'une part décrire le fonctionnement de cet espace et d'autre part mettre en valeurs les derniers documents déposés et dernières actualités sur la thématique.

La création, la suppression et l'organisation de ces espaces devra pouvoir être fait de manière autonome par les animatrices, une fois la prestation terminée.

2.3.c Une page d'accueil intuitive

La page d'accueil du site sharepoint devra permettre :

- aux membres de visualiser le contenu du site sharepoint et d'accéder de manière intuitive aux espaces auxquels ils ont accès,
- aux animatrices de présenter le site et de partager quelques actualités.

2.3.d Des modalités d'authentification et un accès facilité

Chaque personne pour qui un accès sera attribué au site sharepoint devra pouvoir s'authentifier facilement, qu'il possède ou non une licence Microsoft 365.

Il devra être facile de retrouver le lien d'accès au site sharepoint. Par exemple, on pourrait imaginer un accès au site sharepoint sur la page internet publique du RRGMA du site internet de l'ARBE.

2.3.e Les objectifs et attentes en termes d'administration

L'intégralité de la plateforme devra pouvoir être administrée en interne, au sein de l'ARPE-ARB, par les animatrices du RRGMA, de façon autonome sans devoir avoir recours à une prestation complémentaire. De même la prestation doit inclure la formation de l'informaticien à l'assistance de façon ponctuelle en cas de besoin de modification des paramètres du compte administrateur Microsoft 365 ou de mise à jour de Microsoft 365. Le prestaire devra indiquer si une maintenance est nécessaire et ses conditions techniques et financières de mise en œuvre, le cas échéant.

Le site sharepoint pourra permettre une co-animation et les animatrices du RRGMA devront pouvoir réaliser de manière autonome les actions citées ci-dessous.

Gérer les droits d'accès (liste non exhaustive) :

- importer la liste des personnes ayant accès au sharepoint,

- modifier les/la partition des accès et des droits attribués à chaque personne, de façon efficace : gérer les profils utilisateurs (création de compte, gestion des mots de passe), droits (animateurs avec droits spécifiques ou utilisateur ou contributeur),
- ajouter des nouvelles personnes ayant accès au sharepoint,
- supprimer des personnes qui avaient accès au sharepoint
- mettre à jour régulièrement la liste des droits d'accès.

Cette gestion des droits d'accès concerne une liste de contact qui pourra aller jusqu'à environ 700 personnes.

Mises à jour fréquentes du contenu du site sharepoint :

- créer des actualités sur la page d'accueil du site sharepoint,
- créer de nouveaux espaces de co-construction et en supprimer,
- alimenter et faire évoluer la bibliothèque des documents cadres.

2.3.f L'affichage des données d'utilisation du site sharepoint

La prestation proposera un accompagnement dans le paramétrage de l'affichage des informations sur les données d'utilisation du site sharepoint.

2.3.g. L'apparence du site sharepoint

L'apparence du site sharepoint devra permettre d'identifier facilement l'ARBE et le RRGMA, en étant conforme à la charte graphique de l'ARBE. Suite à la prestation cette apparence pourra être modifiée de manière autonome en interne au sein de l'ARPE-ARB.

3. METHODE ET CALENDRIER DE LA PRESTATION

- 7 Mars 2022 : date limite de réception des offres
- Mars 2022 : sélection du prestataire, notification et réunion de lancement de la prestation
- Avril 2022 : démarrage de la prestation

4. REMISE DES OFFRES ET CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

4.1 Budget de la prestation

L'ARPE-ARB possède un budget maximal de 3000 euros TTC pour la réalisation d'une prestation répondant aux besoins énoncés ci-dessus.

4.2 Critère de choix des offres

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Le prix : 40%
- La proposition technique de réalisation de la prestation : 40%
- L'expérience et les références du candidat : 20%

4.3 Réponse à la consultation

Date limite de dépôt de l'offre : le 7 mars 2022 - 12H

Cette dernière doit comprendre les éléments suivants :

- la proposition financière, indiquant précisément le nombre de jours et les intervenants,
- la proposition technique,
- les références du prestataire (compétences techniques et références sur la thématique traitée).

Les offres devront être transmises par mail à l'adresse suivante : m.gambra@arbe-regionsud.org

Pour toute information complémentaire contacter :

Martine Gambra, Assistante de Direction,
Direction Connaissance du Territoire, Réseaux d'Acteurs et Coopération
04 42 90 90 51 – m.gambra@arbe-regionsud.org
Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

Suite à toute demande d'information complémentaire et tout envoi d'offre par email, merci de nous contacter par téléphone si vous ne recevez pas d'accusé de réception de notre part.